



A. P. E. S. C.  
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU  
SITE DE CHEVREUSE

Association loi de 1901  
Agréée par Arrêté n°10-048/DRE du 24 février 2010 au titre de l'article L.121-5 du Code de l'Urbanisme

## Questionnaire APESC aux candidats à la Mairie de Chevreuse

Créée en 1982 l'Association A.P.E.S.C. a pour objet de promouvoir et favoriser la protection de l'environnement et du site de Chevreuse. Association loi de 1901 elle est agréée au titre du Code de l'Urbanisme.

La commune de Chevreuse présente des vues paysagères remarquables qu'il importe de protéger, tout particulièrement les vues de la vallée sur le château et le panorama que l'on découvre du château. Il faut souligner également l'attrait que représentent les nombreuses constructions de caractère construites en pierre de meulière.

Nous vous présentons un questionnaire thématique. Nous vous remercions de nous donner votre appréciation sur les engagements à prendre durant votre mandature. Nous souhaitons que vos réponses nous parviennent d'ici le lundi 3 mars 2014.

### 1. Densification de Chevreuse

La Charte du Parc Naturel acceptée par la commune de Chevreuse prévoit une augmentation contenue de la population, 6% en 10ans, soit 0,5% par an.

1.1 Si vous êtes élu demain vous pliez vous à cette limite?

*Oui, dans le respect des documents d'urbanisme.*

1.2 Êtes-vous prêt à re-signer la Charte si le Parc Naturel vous le demande?

*Oui.*

Le Département des Yvelines, pour aider le projet du Grand Paris, a classé les communes de Chevreuse et de Saint-Rémy-lès-Chevreuse comme Pôle d'appui de l'OIN Paris Saclay. Ce classement incite à urbaniser et permet d'obtenir des avantages financiers.

1.3 Comment conciliez-vous ces incitations et les objectifs fixés par la charte du Parc Naturel?

*Les terrains susceptibles d'accueillir de nouvelles constructions sont identifiés. Le projet de PLU est compatible avec la Charte du Parc. Les objectifs PNR y sont inscrits.*

## 2. Urbanisme

En 2012, le POS a été modifié. La modification des règles de la zone UA (Centre ville historique) a notamment été faite pour permettre la réalisation de programmes immobiliers incluant des toitures-terrasse.

Le centre ville historique n'est plus protégé maintenant.

2.1 Quelles dispositions êtes-vous prêts à prendre afin de protéger le cœur de ville ?

***Le centre-ville historique n'est pas touché par le projet de PLU, il est protégé. Les projets sont soumis à un avis conforme de l'ABF.***

2.2 Vous engagerez-vous dans un dispositif complémentaire du PLU, l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) ?

***La majorité des zones sensibles au niveau architecturale sont soumises à l'avis conforme de l'ABF ce qui constitue déjà une protection renforcée. L'opportunité de la création d'AVAP sera envisagée après approbation du PLU.***

Le long de la Sente des Petits Ponts subsistent des jardins.

2.3 Envisagez-vous de les protéger ? ***Ils le sont déjà.***

2.4 Envisagez-vous d'interdire le remplacement de ces jardins par des parkings ?

***Nous souhaitons garantir le caractère rustique, naturel et paysager des parcelles et lavoirs le long de la promenade des petits ponts.***

Des vestiges de l'enceinte fortifiée subsistent dans Chevreuse.

2.5 Envisagez-vous de les mettre en valeur ?

***Ils sont identifiés dans le projet de PLU. Le projet « Maison des associations » intègre la mise en valeur de la tourelle et du muret aujourd'hui presque invisibles.***

La Loi SRU impose 25 % de logements sociaux à la ville de Chevreuse qui en compte à peine 10%.

2.6 Quel est votre objectif en matière de logement social ? Envisagez-vous de réduire le déficit de logements ou d'assumer les pénalités ?

***Nous avons choisi depuis plusieurs années d'aider financièrement les programmes de logements sociaux. En fonctions des opportunités foncières, différentes options seront combinées. Nous avons déjà délibéré sur une majoration du taux de logements sociaux dans les opérations de plus de 5 logements (30%). La ville n'a pas eu à subir de pénalités ces dernières années.***

Des maisons du centre ville sont divisées en plusieurs logements. Ces opérations sans parkings, nécessaires aux occupants, accentuent les problèmes de stationnement.

2.7 Quelle est votre position pour limiter ces opérations sans parking ?

***Le projet de PLU impose la construction de parkings pour les opérations collectives, à l'exception des logements à vocation sociale, facilitant ainsi les conditions d'accès des bailleurs sociaux au foncier Chevrotin.***

***Nous restons par ailleurs très attentifs aux projets prévoyant du stationnement souterrain. En effet, la nature des sous-sols de la commune n'est pas toujours indiquée pour ce type de stationnement.***

Les Places de Luynes et Jean Racine ont été touchées ***modifiées*** par des travaux de voirie récents en centre ville.

2.8 Pensez-vous y replanter des arbres ?

***Non, historiquement, ces places étaient minérales, tout comme la place de l'église d'ailleurs. Le mobilier urbain (bacs) pourra y être développé.***

***Ces places ont été aménagées en accord avec le PNR et d'après les conseils d'un paysagiste spécialisé dans l'aménagement urbain, agréé par le Parc.***

### 3. Collecte des déchets et décharges

La collecte des déchets en centre ville est délicate. La population a peu de place pour stocker les poubelles et ne dispose pas toujours de voiture. Il manque des points d'apport collectif pour le verre et les emballages.

**3.1** Avez-vous des solutions à apporter aux habitants du centre ville?

***Le projet de PLU impose la création de "local poubelles" pour tous les collectifs. Le SIOM est responsable de l'implantation des points d'apport volontaire. Il ne prévoit pas d'implanter de nouveaux points d'apport volontaire en centre-ville, du fait de la configuration de la commune. De plus, ce dispositif de collecteur génère de nombreuses nuisances sonores, difficilement compatible avec un développement en centre-ville.***

De bonnes pratiques encouragent la diminution des volumes de déchets à traiter.

**3.2** Êtes-vous prêt à demander au SIOM d'appliquer pour la collecte des ordures ménagères (poubelle grenat) une facturation à la pesée? Une facturation à la levée?

***L'adoption de ce genre de dispositif est actuellement à l'étude au SIOM.***

La déchetterie de Magny-les-Hameaux n'est plus en libre service. Le passage en mairie et le paiement de la moitié du prix du voyage restent un frein à l'usage. Beaucoup de gravats terminent encore sur le trottoir ou dans les ordures ménagères.

**3.3** Prendrez-vous en charge le montant total de l'accès à la déchetterie ?

***Non, la commune prend en charge 50% du montant total de l'accès à la déchetterie, afin de responsabiliser les utilisateurs sur le nombre de voyages. L'accès à la déchetterie de Villejust est gratuit.***

Ces cinq dernières années, trois décharges sont apparues sur le territoire communal:

- Route de Talou: décharge ou stockage a priori municipal, ***merci de nous préciser***
- Bois de Vossery : décharge privée ayant recueilli les terres excavées pour construire la résidence de la porte saint Michel. ***Non, pas à notre connaissance. Le propriétaire privé entrepose du remblai pour ses chemins.***
- Route de Versailles place Simone Weil: remblayage du fond de vallée. ***merci de nous préciser***

**3.4** Comment suivrez-vous et contrôlerez-vous les décharges publiques ou privées sur la commune ?

***En cas d'infraction avérée, une enquête est diligentée, suivie de verbalisation.***

**3.5** Pour la décharge de la place Simone Weil, la Gendarmerie a signalé des pollutions (carcasses de voitures, amiante,...), assumerez-vous la dépollution de ces lieux ?

***Une enquête et une instruction judiciaire sont en cours. La dépollution sera mise à la charge du propriétaire du terrain.***

## 4. Déplacements

Les modes de déplacement dans la ville sont à développer.

**4.1** Prévoyez-vous des aménagements pour encourager l'usage du vélo ?

***Oui dès que l'opportunité se présente.***

**4.2** Envisagez-vous des pistes cyclables? des couloirs pour cycliste? des voies à double sens dans les rues à sens unique?

***Oui dès que l'opportunité se présente, sous réserve de conditions maximales de sécurité pour les utilisateurs, en accord avec le Conseil Général pour les routes départementales.***

**4.3** Prévoyez-vous des pédibus pour les écoliers?

***Il existe déjà un pédibus à l'école Jean Moulin qui rencontre un succès mitigé.***

**4.4** Quels projets avez-vous en matière de nouveaux cheminements pour désenclaver les quartiers ou les limites de villes? par exemple Talou, la Jardinerie, le quartier du Rhodon, la Route de Versailles, les Hauts de Chevreuse ?

***De nombreux cheminements sont répertoriés dans le projet de PLU, d'autres sont à l'étude en fonction des opportunités foncières. L'ensemble des chemins inventoriés en 1884 sont toujours ouverts. D'autres ont été créés ou aménagés récemment.***

## 5. Environnement et cadre de vie

De nombreux arbres publics ou privés font partie intégrante du paysage urbain de Chevreuse.

**5.1** Etes-vous prêt à en dresser l'inventaire et inscrire les éléments les plus remarquables dans un document d'urbanisme tel que le PLU?

***Les sujets remarquables sont inventoriés dans le projet de PLU.***

Des coupes importantes ont été pratiquées dans les forêts entourant Chevreuse.

**5.2** Pensez-vous demander une information aux propriétaires et/ou à l'ONF et la relayer dans le journal communal préalablement aux coupes ?

***Vous retrouverez un article à ce sujet dans le prochain médiéval. L'ONF n'a pas de compte particulier à rendre à la commune dans ce genre d'opération d'entretien des espaces boisés.***

## 6. Pollutions et nuisances

Des couloirs aériens liés à l'aérodrome de Toussus le Noble survolent des quartiers de Chevreuse. La fermeture d'héliports régionaux concentre le trafic sur Toussus-le-Noble et multiplie les sorties sur la vallée.

**6.1** Quels sont vos projets d'action pour limiter les nuisances sonores liées à l'aviation légère et aux hélicoptères ?

***Nous sommes associés à l'action entreprise par les Maires du Canton concernant les nuisances aériennes de l'aéroport de Toussus le Noble.***

L'éclairage urbain est la principale consommation électrique de la commune.

**6.2** Etes vous prêt à limiter la consommation électrique en éteignant l'éclairage public une partie de la nuit?

***Sur la voirie, non, pour des raisons évidentes de sécurité. L'éclairage du Château a été programmé pour se couper à minuit.***

## 7. Transition Energétique

De gros travaux d'isolation, l'installation de système de chauffage utilisant des énergies renouvelables ou la biomasse peuvent être encouragés par les mairies.

**7.1** Prévoyez-vous des aides pour accompagner les chevrotins dans cette transition?

***De nombreuses aides existent déjà, vous en retrouverez un exemple dans le prochain Médiéval.***

**7.2** Accepteriez-vous de le faire par une exonération partielle de la taxe foncière ?

***Cette possibilité sera étudiée en fonction des disponibilités budgétaires. D'autres pistes sont pour l'instant privilégiées, ou déjà mises en place (majoration du COS...)***

## 8. Participation associative

L'association A.P.E.S.C. existe depuis plus de trente ans, elle est agréée au titre du Code de l'Urbanisme et est consultée lors de l'élaboration de Plan Locaux touchant l'Urbanisme.

**8.1** Comment envisagez-vous la participation de l'APESC aux réflexions communales?

***De manière constructive.***

**8.2** Dans quelles commissions permettrez-vous à l'APESC de siéger?

***L'opportunité de la participation de l'APESC sera étudiée en fonction des sujets traités.***